

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique ROSE, Maire.

Présents : Mesdames DESJARDINS, FOUREZ, GODEFROY, GUESNON, LE DARD, NERROLLE, POUTREL, VALETTE, VANDEVOIR, WEINREICH, Messieurs ACHARD, CHATELIN, CHOUETTE, FOSSARD, JUEL, JUS, MARTIN, PICARD, ROSE, SINIGAGLIA, THOMAS.

Absents excusés : Madame BOURLAND (pouvoir à Monsieur ROSE), Monsieur MAILLARD (pouvoir à Hubert PICARD)

Madame POUTREL et Madame VAN BRABANT ont été nommées secrétaires de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2020 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Ordre du jour

Délibération n°01/2021 - Objet : Composition de la commission d'évaluation des charges transférées « CLECT » - désignation des représentants de la commune

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, le régime fiscal applicable à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon est la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Dans ce cadre, en application de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ».

Par délibération en date du 26 novembre 2020, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à 23 membres afin que chaque conseil municipal dispose d'un représentant.

Devant l'importance que le calcul des attributions de compensation représente pour chaque commune, il a été souhaité que chaque commune désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant. Aussi, en cas d'absence du titulaire, le suppléant pourra le remplacer et prendre part à toutes les discussions et décisions.

Aussi, il est demandé aux membres du conseil municipal de désigner :

- Monsieur Hubert PICARD en qualité de représentant titulaire.
- Monsieur Dominique ROSE en qualité de représentant suppléant.

Rapport des commissions

Base adresses – recensement des noms de voie et numéros de rue

Le Département du Calvados met à disposition un outil cartographique sur le projet d'adressage permettant la saisie des voies et des points adresse mais aussi la diffusion de ces données auprès des organismes publics utilisateurs (DDFIP, SDIS 14, Groupe La Poste...) ainsi qu'aux fournisseurs de GPS. Monsieur MARTIN présente au conseil municipal le relevé effectué sur l'ensemble de la commune et les anomalies constatées. Il a été décidé par les membres de la commission d'attribuer un numéro de rue aux antennes et aux transformateurs électriques. A ce jour, nous avons 74 numéros à réattribuer et quelques noms de rues à redéfinir. Il restera à vérifier la délimitation de la « rue de la Grande Couture » et « du chemin des Boutières ». Monsieur MARTIN réunira de nouveau les membres de la commission afin d'effectuer les modifications nécessaires et de valider les nouveaux noms de rues. Il sollicitera l'avis du chargé de mission SIG – adressage pour validation. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour validation et approbation des noms de rues de la commune.

Commission scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux nouvelles dispositions réglementaires concernant l'application du protocole sanitaire au niveau de la restauration et des garderies, une réunion a eu lieu le lundi 25 janvier 2021 en présence des deux directrices et des parents d'élèves élus. Pour mémoire, nous avons environ 80 élèves de l'élémentaire et 40 élèves de maternelle qui déjeunent à la cantine. Deux solutions ont été proposées, soit faire mettre en place trois services ou faire monter une classe de l'élémentaire en même temps que les maternelles.

Il a été décidé de faire manger la classe de CP en même temps que les maternelles. Les enfants seront limités par table et devront manger à la même place. Des étiquettes avec le prénom des enfants seront posées sur les tables afin de limiter le brassage.

Ce dispositif sera mis en place à partir du mois du lundi 1^{er} février 2021.

Par ailleurs, plus de 40 enfants sont accueillis à la garderie. Celle-ci étant trop petite, un accueil se fera également dans le restaurant scolaire. Monsieur le Maire précise que ce dispositif nécessite du ménage supplémentaire pour la désinfection des locaux.

Concernant le fonctionnement des écoles rien ne change dans l'immédiat.

Dans un autre contexte, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur PERROT, inspecteur académique, est revenu sur la fusion de nos deux écoles.

En concertation avec les directrices et au regard du contexte actuel dans le cadre de la pandémie, il semble difficile d'argumenter favorablement à la fusion. Le maintien des deux postes de directrices est plus favorable. Les discussions sont en cours. Il y aura une décision à prendre lors du prochain conseil municipal. Un courrier sera envoyé à l'inspection académique pour leur faire part de notre choix. Nous avons jusqu'en mars 2021 pour prendre une décision.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conventions en partenariat avec la Délégation Régionale Académique au Numérique éducatif ont été signées dans le cadre du « Label école numérique 2020 ». Une subvention a été accordée à nos deux écoles dans le cadre de l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique.

Madame POUTREL informe le conseil municipal du départ de Madame MARTIN qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2021. Celle-ci a été reçue en petit comité pour la remercier d'avoir été au service de la commune pendant plusieurs années. Madame POUTREL précise également que Madame MARTIN a été remplacée par Madame BEAUSSIRE qui est actuellement en arrêt maladie dans le cadre de sa grossesse. Madame DESPRET remplacera Madame BEAUSSIRE pendant la durée de son congé maternité.

Concernant la sécurisation aux abords de l'école élémentaire, Monsieur JUS informe le conseil municipal qu'une demande de devis a été faite pour la mise en place de barrières en remplacement des chaînes.

Monsieur le Maire souhaite que soit recruté deux personnes en contrat de service civique. Les personnes choisies seront un soutien au personnel déjà en place. Ce point fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

Commission finances

Monsieur FOSSARD informe qu'il n'y a pas de point budget pour cette fois et qu'une réunion préparatoire aura lieu prochainement.

Questions diverses

Abri bus

Monsieur MARTIN informe que l'abri bus a été mis en place. Le service transport de la Région et le syndicat de transport du collège ont été informés.

Vente du Presbytère

L'annonce concernant la vente de l'ancien presbytère sera mise en ligne sur le site internet. Les propositions d'achat seront étudiées en conseil municipal.

Création voie douce

Une voie douce sera créée entre Laize-la-Ville et Clinchamps-sur-Orne sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon. La rencontre avec les propriétaires fonciers pour les échanges ou les cessions de terrains a eu lieu. Ils ont tous donné leurs accords.

Un protocole d'accord sera signé avec chaque propriétaire foncier dans les prochains jours.

Point COVID

Nous n'avons pas de cas grave déclaré. Madame WEINREICH interroge le conseil municipal sur la mise en place d'une équipe mobile concernant la vaccination contre la COVID 19. Monsieur le Maire propose à Madame WEINREICH de se rencontrer pour évoquer ce point.

Travaux

Madame NERROLLE signale au conseil municipal que le parking de la salle communale de Clinchamps-sur-Orne se détériore. Cette demande sera étudiée.

Association Vivre à Clinchamps – Reprise de l'activité danse

Madame GUESNON interroge le conseil municipal sur l'éventualité de la reprise des cours de danse pour les mineurs par rapport au contexte sanitaire actuel. Monsieur JUS souhaite prendre contact avec les services de la Préfecture avant de répondre à la demande. Une réponse sera formulée à réception de l'avis des services de la Préfecture.

Problème de collecte des sacs jaunes

Il a été constaté un problème de collecte des cartons sur la commune. A savoir que le SMICTOM de la Bruyère ne collecte plus les cartons en dehors des sacs jaunes, ils sont à déposer en déchetterie. Le planning de collecte a été mis en ligne sur le site internet et il est à disposition au secrétariat de la Mairie.

La séance est levée à 19h30